

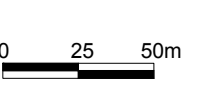

Vovroy-en-Bornes

Menthonnex-en-Bornes

Crusilles

Grosy

Pour l'ensemble des SPU:
Travaux à réaliser: ①



Travaux :
 Travaux n°1: Réfection de l'ouvrage (conduite EP) à réaliser.
 Travaux n°2: Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone avant rejet des EP vers l'exutoire. Vérifier la capacité des sols à infiltrer les EP.
 Travaux n°3: Définir et créer un exutoire pour le SPU.
 Travaux n°4: Vérifier que l'état et le dimensionnement du réseau existant est acceptable pour accueillir les EP de la nouvelle urbanisation.

Recommandations :
 Recommandation n°1: Entretien le fossé pour permettre un meilleur écoulement de eaux.
 Recommandation n°2: Repenser l'évacuation des eaux pluviales du secteur (étude hydraulique à réaliser).
 Recommandation n°3: Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements (limiter les ouvertures sur les façades exposées, mise en place de fossés, de haies, ...)
 Recommandation n°4: Entretien le fossé à proximité de la zone.
 Recommandation n°5: Conserver le talus et la bande végétalisée existante en limite Ouest du SPU.

Département de la Haute-Savoie

Communauté de Communes
du Pays de Cruseilles

Commune de
VILLY-LE-BOUVERET

ANNEXES SANITAIRES
Volet Eaux Pluviales

- Travaux et Recommandations -

Réglementation :
Article L2224-10 du CGC - Alinéa 4
"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux : Réseau EP - Cours d'eau busé Fossé Réseau EP projet	Travaux : Travaux à réaliser Recommandations
Divers : Contour PLU (zones U et AU) Contour de la zone de compétence (CCPC) Secteur Potentiellement Urbanisable Réseau hydrographique Zone Humide (Inventaire départemental) Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)	<p>Vous pour être amené à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2019 traitant le projet de PLU de Villy-le-Bouveret.</p> <p>Le Maire</p>

Date: Janvier 2019
 Echelle: 1/2 500
 Fichier: AS_EP_Villy le Bouveret.dwg
 Dessin: S. BRUN

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT